

Interpellation du groupe Ecolo-Groen – Participation citoyenne

La démocratie participative est une cause noble, qui tient, j'en suis certaine, à cœur à chacun et chacune d'entre nous. Dans nos démocraties en crise, où la défiance vis-à-vis des institutions est croissante, celle-ci est un outil essentiel pour recréer lien et confiance avec les citoyens entre les échéances électorales.

C'est pourquoi, en tant qu'écologistes, nous défendons avec ferveur une participation citoyenne de qualité en tant qu'enrichissement du processus démocratique. Notre commune n'a jamais été à la pointe en la matière et nous espérons donc que le nouveau Collège se montrera plus ambitieux en la matière.

Pour lutter contre la confusion, la défiance et le populisme, les démarches de concertation citoyenne se doivent de reposer sur différents ingrédients, et notamment un accès à l'information complet et de qualité. La Nouvelle loi communale prévoit d'ailleurs que, dans le cadre de l'organisation de consultations de la population, soit diffusée "une brochure présentant le sujet de la consultation populaire de manière objective. Cette brochure comporte en outre (...) la ou les questions sur lesquelles les habitants seront consultés".

Dernièrement, nous avons appris que le Collège a, à la dernière minute, organisé une consultation supplémentaire sur le réaménagement de l'avenue Broustin, et ce, après la clôture de l'enquête publique prévue dans la procédure légale.

Pour rappel, une 1e phase de test avait débuté pour ce projet en juin 2021, une 2e en septembre 2022, sur décision conjointe de la Région et des communes de Jette et Ganshoren. Les moments de participation, dans lesquels la commune de Ganshoren a été pleinement impliquée, ont été trop nombreux pour que je les cite ici : aucun autre projet, tous domaines confondus, n'a fait l'objet d'autant d'efforts en matière de participation. Le Collège a validé le projet, pour lequel une demande de permis d'urbanisme a ensuite été introduite par la Région. L'enquête publique, prévue dans la procédure légale et organisée par Urban.brussels, a recueilli 367 réactions et urban.brussels a indiqué que les 2/3 de ces réactions étaient favorables. Dans le cadre de cette procédure, la commune doit soumettre son avis officiel à l'administration régionale de l'urbanisme avant le 17 février.

Vu ce contexte, tant les riverains que nous-même nous interrogeons sur cette nouvelle initiative de consultation qui semble précipitée et improvisée, alors qu'ils ont déjà donné leur avis à plusieurs reprises. Cette démarche questionne et pourrait donner l'impression que le Collège manque de capacité de décision et de courage, et qu'il peine à adopter et assumer une position collégiale avec le mandat démocratique qui est le sien.

Par ailleurs, nous nous étonnons que cette initiative récente du Collège ne reprenne pas les ingrédients nécessaires à une consultation qualitative, notamment une formulation neutre et objective des questions, l'indispensable fourniture aux citoyens des informations nécessaires sur le dossier, mais aussi un timing adéquat et suffisant. Rappelons par ailleurs que ces consultations ont pour vocation d'outiller le politique pour prendre une décision. On peut également s'interroger sur les critères objectifs qui ont mené au choix du périmètre.

Soulignons que le questionnement est intrinsèquement problématique : les habitants sont interrogés sur la première phase du test de mobilité, en vigueur entre 2021 et 2022, et non sur la seconde phase, qui a été mise en place pour corriger les lacunes de la première, et qui fonctionne correctement depuis fin 2022, comme le confirment toutes les objectivations.

Cette tentative de participation citoyenne, sous cette forme, semble méthodologiquement être un échec et nous le regrettons. Des riverains nous signalent qu'ils ne comprennent pas cette démarche alors que la procédure légale vient de se terminer, et qu'ils ne se sentent donc pas concernés. La participation citoyenne est trop importante pour cela, et je suis sûre que vous conviendrez qu'il est essentiel que les démarches de ce type soient sérieuses et crédibles.

Par voie de presse, nous apprenons que le Collège compte multiplier les "référendums" à l'avenir. Comme la vision du nouveau Collège en matière de participation citoyenne n'est pas encore claire, nous nous posons plusieurs questions essentielles.

La participation citoyenne est logiquement transversale à tous les domaines et ne concerne pas uniquement la mobilité – mener une politique cohérente implique que cette approche soit appliquée uniformément, sans quoi il s'agirait d'une politique à géométrie variable. D'autres décisions controversées devront également être prises dans d'autres domaines.

- Le Collège a-t-il l'intention de développer une réglementation relative à l'organisation des concertations populaires ? Quels ingrédients allez-vous y mettre et quels contours allez-vous y donner ?
- Quel budget annuel sera prévu par le Collège pour la participation citoyenne à l'avenir, et spécifiquement pour ces "référendums" ? Prévoyez-vous également la mise en place d'un budget participatif ?
- Le Collège prévoit-il de se faire accompagner par des spécialistes en la matière, par exemple le service Participation de perspective.brussels qui peut mettre en place un accompagnement ?
- A quels moments prévoyez-vous de mobiliser les différents outils de participation citoyenne et en particulier les "référendums" ?
 - Pour donner un exemple très concret : la vente d'un espace vert ou la construction sur un espace non bâti sont des sujets essentiels pour le développement de notre commune et qui préoccupent fortement les riverains. Le Collège s'engage-t-il à organiser une consultation large avant toute vente ou délivrance d'un permis pour la construction sur un espace vert ?
 - Quid également d'une consultation concernant la fiscalité locale, qui impacte directement le quotidien de toute la population?
- Pour ce qui concerne cette première expérience de concertation menée par le Collège : comment celle-ci a-t-elle été élaborée ? S'est-elle appuyée sur l'expertise du service mobilité (par exemple, pour la délimitation du périmètre) ? Le Collège s'est-t-il référé au cadre législatif existant en la matière (NLC notamment) et aux outils mis à disposition par le service participation de Perspective (participation.brussels)? Comment le Collège évalue-t-il la démarche et comment prévoit-il de faire évoluer ses pratiques à l'avenir ?

Nous sommes convaincus que, comme nous, vous voulez chercher des solutions à la défiance démocratique actuelle, travailler à la confiance avec les citoyens et lutter contre la confusion et la désinformation. Vu l'enjeu démocratique global, je reste persuadée que vous mobiliserez l'énergie et les moyens nécessaires pour lutter contre la désinformation et le populisme et faire vivre dans notre commune une démocratie participative qui atteint ses objectifs, reposant sur une vision ambitieuse et des procédures crédibles, rigoureuses et adéquates.

Réponse du Collège

Tout d'abord, merci de votre interpellation.

Avant toute chose, permettez-moi de vous rappeler que les dispositions relatives en matière de Consultation populaire communale ont été insérées dans la Nouvelle Loi communale par la loi fédérale du 10 avril 1995. Les travaux parlementaires de ladite loi rappellent clairement que la consultation, telle qu'inscrite désormais dans la NLC, prévoit un ensemble de dispositions lorsque c'est toute la population qui est invitée à se prononcer, sans pour autant priver l'autorité communale d'initier une consultation qui ne concernerait qu'un quartier, un projet spécifique.

C'est pour cette raison que, lorsque vous avancez que « La Nouvelle loi communale prévoit que, dans le cadre de l'organisation de consultations de la population, soit diffusée "une brochure présentant le sujet de la consultation populaire de manière objective (...) » , il s'agit d'une brochure que l'autorité communale a l'obligation de publier lorsque l'ensemble de la population est invitée à se prononcer, et pas seulement une partie de celle-ci.

En ce qui concerne la consultation organisée par le Collège, il est vrai que celle-ci apparaît en fin de processus, mais bien avant la remise de l'avis communal à Urban.brussels (soit le 17 février).

Dès lors, même si ces délais semblent vous questionner, nous l'assumons, et ceci pour plusieurs raisons :

1. Malgré les différentes enquêtes que vous évoquez dans votre interpellation, plusieurs membres du Collège ont pourtant reçu, dès leur entrée en fonction, des demandes de riverains du quartier concerné qui plaidaient dans le sens d'une consultation citoyenne. De mémoire, c'est la première fois que nous assistons à une telle mobilisation, qui va même au-delà de la mobilisation pour l'avenue Charles-Quint. Elle est belle à voir, mais je ne vous cache pas qu'elle fait parfois, aussi peine à voir, tant nous ressentons que ces habitants se sentent livrés à leur sort alors qu'il se trouve encore, dans cette Assemblée communale, des mandataires qui à la fois plaident pour de la participation citoyenne depuis des années et qui dans le même temps, nous expliquent que la démarche du Collège est trop ceci, pas assez cela, qu'elle est faite en dernière minute, qu'elle n'est pas de qualité, que c'est un échec, j'en passe et des meilleures. Cette attitude spépieuse (je précise, c'est un adjectif usuel) En clair, il qualifie des personnes pour qui cela n'est jamais assez bon.

Pour notre part, ce que nous préférons retenir, est que cette consultation a rencontré, en l'espace de quelques jours, un important

taux de participation : près de 36,5 % des gens ont répondu, majoritairement contre ce projet de fermeture de l'avenue Broustin car, si vous aviez assisté à la commission de concertation, vous auriez entendu, comme moi et d'autres membres du Collège et du Conseil, la colère majoritairement exprimée par les citoyens, non pas contre le réaménagement, mais bien contre la fermeture, ou si vous me permettez cette image, non pas contre le bouchon qui ferme la bouteille, mais bien la bouteille elle-même, et principalement contre la suppression des places de parking, l'utilité même du projet et l'adéquation du projet au problème de sécurité initialement soulevé. Alors, oui, cela intervient après la clôture de l'enquête publique prévue dans la procédure légale, mais bien avant, comme je le disais, que la commune ne soit tenue de soumettre son avis officiel à l'administration régionale de l'urbanisme, à savoir ce lundi 17 février.

2. Quant au caractère qualitatif de la consultation et au caractère non objectif présumé des questions, vous soulevez un point important. Je ne vous le cache pas, cette question « des questions à poser » a fait débat. Fallait-il parler de la suppression des places de parking, qui est l'une des principales préoccupations des riverains ou non, fallait-il mettre en avant les solutions apportées pour atténuer la limitation du nombre de places de parking, en laissant alors comprendre qu'effectivement *suppression il y aurait*, ce qui nous aurait sans doute également été reproché car cette suppression, quel qu'en soit le nombre, risquait d'abonder dans le sens des opposants au projet de fermeture... Après débat, nous avons opté pour des questions simples, peut-être non-objectives à vos yeux, mais qui étaient en tous les cas fidèles à la nature des débats qui se sont tenus lors de la commission de concertation, à savoir une adhésion au projet ou son rejet, avec une option pour une fermeture périodique et enfin, une question ouverte, afin de laisser la parole libre aux riverains.
3. **Nous répondons à présent à vos différentes questions**, en précisant que nous aimerions y répondre de manière plus tranchée mais que pour l'heure, ce n'est pas réaliste. En effet, comme vous le savez sans doute, la note de politique générale, tout comme le budget sont en cours d'élaboration et si nous répondions à vos questions à ce stade, nous ne pourrions le faire que de manière succincte, au risque de nous reprocher, lors d'une prochaine interpellation, un manque de transparence ou de précision. C'est pourquoi je vous propose ceci, à savoir que nous allons prendre en compte vos questions et de tous les éléments sous-jacents dans nos débats et y apporter une réponse circonstanciée dès adoption du budget et présentation de la note de politique générale. Mais quoi qu'il en soit, soyez rassurée : nous mobiliserons l'énergie et les moyens nécessaires pour faire vivre dans notre commune une démocratie participative qui atteint ses objectifs.

- a. **Le Collège a-t-il l'intention de développer une réglementation relative à l'organisation des concertations populaires ? Quels ingrédients allez-vous y mettre et quels contours allez-vous y donner ?** Oui, en tous les cas un modus operandi, dont les contours sont encore à définir.
- b. **Quel budget annuel sera prévu par le Collège pour la participation citoyenne à l'avenir, et spécifiquement pour ces "référendums" ? Prévoyez-vous également la mise en place d'un budget participatif ?** Il n'est pas possible de répondre à ce stade.
- c. **Le Collège prévoit-il de se faire accompagner par des spécialistes en la matière, par exemple le service Participation de perspective.brussels qui peut mettre en place un accompagnement ?** Tout avis est toujours le bienvenu, d'autant plus que la participation citoyenne telle que réalisée à l'avenue Broustin et ses alentours est une première et que nous avons vocation à nous améliorer en permanence.
- d. **A quels moments prévoyez-vous de mobiliser les différents outils de participation citoyenne et en particulier les "référendums" ? Pour donner un exemple très concret : la vente d'un espace vert ou la construction sur un espace non bâti sont des sujets essentiels pour le développement de notre commune et qui préoccupent fortement les riverains. Le Collège s'engage-t-il à organiser une consultation large avant toute vente ou délivrance d'un permis pour la construction sur un espace vert ?** Il faut rappeler, à ce propos, que les principaux vecteurs de participation citoyenne sont les élus eux-mêmes ; par ailleurs, consulter pour chaque pierre posée ou chaque plantation réalisée risque tout simplement de paralyser le fonctionnement des instances communales, ce que nous ne souhaitons pas, vous non plus j'imagine. Je rappelle à ce stade que la participation citoyenne doit être un outil pour avancer, et non un frein.
- e. **Quid également d'une consultation concernant la fiscalité locale, qui impacte directement le quotidien de toute la population ?** Nous ne l'envisageons pas.
- f. **Pour ce qui concerne cette première expérience de concertation menée par le Collège : comment celle-ci a-t-elle été élaborée ? S'est-elle appuyée sur l'expertise du service mobilité (par exemple, pour la délimitation du périmètre) ? Le Collège s'est-t-il référé au cadre législatif existant en la matière (NLC notamment) et aux outils mis à disposition par le service participation de Perspective (participation.brussels) ? Comment le Collège évalue-t-il la démarche et comment prévoit-il de faire évoluer ses pratiques à l'avenir ?** Pour délimiter le périmètre, nous nous

sommes appuyés sur le rapport dénommé « Sécurisation et apaisement du quartier Broustin Rapport d'évaluation 2023 ».

- Comme évoqué ci-dessus, le cadre législatif se réfère à une Consultation concernant l'ensemble des Ganshorenois.
- Concernant les outils de participation.brussels, non, mais nous les mobiliserons dans le cadre du modus operandi évoqué il y a quelques instants.
- **Comment le Collège évalue-t-il la démarche ?** Conscient que mieux est toujours possible, le Collège se réjouit d'un taux élevé de participation. Par ailleurs, le Collège vous informe que sur les près de 360 avis recueillis, aucun (**je dis bien : aucun**) n'a fait mention d'un manque de clarté des questions, que ce soient les partisans ou les opposants au projet de réaménagement de l'avenue Broustin, ce qui tranche singulièrement avec les critiques essuyées ce soir.

Enfin, je conclurai par ceci. Vous dites que le Collège a manqué de courage. Je pense au contraire que nous aurions manqué de courage :

- si nous n'avions pas pris cette initiative de consulter les riverains,
- nous aurions manqué de courage si nous avions laissé le temps faire simplement son œuvre,
- enfin, nous aurions manqué de courage si nous avions poursuivi sur la voie tracée par le précédent Collège.

Mais comme vous le savez, les forces en présence ont désormais changé et mettre ce projet au point mort pour informer les autorités régionales de cette réalité de terrain, tout en soulignant la contestation citoyenne qui reste vive après plus de 4 années, **briser l'élan en faveur de la fermeture de l'avenue Broustin**, libre à vous de l'appeler manque de courage, mais nous l'appellerons autrement.